



Projet de loi « travail » version 1 ou 2 : ni amendable ni négociable, **RETRAIT !**

Les organisations syndicales de salariés, **CGT-FO-SOLIDAIRES-FSU** et étudiantes/lycéennes **UNEF-FIDL** du **VAL DE MARNE** se sont rencontrées le lundi 14 mars, afin de faire le point de la première journée de mobilisation du 9 mars avec près de 20.000 manifestants au siège du MEDEF et 100.000 jeunes et salariés dans la rue de REPUBLIQUE à NATION. Première mobilisation plus forte que lors du CPE. Dans toute la France, les cortèges de la jeunesse se sont unis à ceux des travailleurs, démontrant le malaise social et la colère contre cette destruction du Code du Travail et la généralisation de la précarité.

Malgré les manoeuvres et saupoudrages de VALLS et consort, le fond du projet de loi mortifère demeure : effacement de garanties collectives et de gardes fous, inversion de la hiérarchie des normes avec la primauté aux accords d'entreprise, affaiblissement de la démocratie sociale et de la légitimité des organisations syndicales avec leur contournement et le recours aux référendums, facilitation des licenciements économiques, baisse du paiement des heures supplémentaires, remise en cause de la médecine du travail...

Impossible de se déclarer entendu, satisfait ou optimiste quand les droits des salariés sont ainsi piétinés !

L'avenir des jeunes ne peut se résumer à des stages, CDD, chômage, puis CDD et chômage, hypothétique CDI, voire un revenu de remplacement..

Dans la fonction publique, les fonctionnaires ne sont pas épargnés car ils sont déjà confrontés à la contractualisation de CDD ou CDI, La Poste, SNCF, Education Nationale, collectivités locales.... Détruire le code du travail, c'est aussi attaquer le statut des 3 versants de la fonction publique et les statuts particuliers des personnels.

Tous les jeunes, tous les salarié-e-s, du public, comme du privé sont touchés !

Non ce n'est pas le code du travail qui freine les embauches ! Il protège et garantit les relations et les droits des salarié-e-s face aux employeurs ! Après les lois MACRON, REBSAMEN, le gouvernement VALLS persiste et signe avec son projet ultra libéral répondant aux injonctions européennes de déréglementation du marché du travail. Pour cela, il n'hésite pas à criminaliser l'action syndicale, à affaiblir les prud'hommes ou dynamiter l'inspection du travail. Inacceptable !!!

VALLS-EL KHOMRI-GATTAZ n'efface pas des années de luttes et de conquêtes sociales :

NE TOUCHEZ PAS AU CODE DU TRAVAIL ! Ni amendable ni négociable, le projet de loi TRAVAIL doit être simplement et totalement retiré ! C'est le préalable à l'ouverture de négociations sur la base des revendications des salariés pour améliorer et conforter le code du travail en le rendant plus contraignant et protecteur.

Les Unions Départementales **CGT-FO-SOLIDAIRES-FSU** et les organisations étudiantes et lycéennes **UNEF** et **FIDL** appellent les syndicats à tenir ensemble partout des assemblées générales de salarié-e-s afin de prendre toutes les dispositions pour développer et amplifier la mobilisation. Rassemblons nous ! Discutons des dangers pesant sur le code du travail, les garanties et conventions collectives, les statuts de la fonction publique, établissons nos revendications !

Si le gouvernement maintenait son projet alors il contraindrait les salarié-e-s et les jeunes avec leurs syndicats à décider de la reconduction de la grève jusqu'au retrait.

C'est ce que nous proposons à toutes et tous de discuter dès maintenant.

Les organisations syndicales CGT-FO-SOLIDAIRES-FSU invitent l'ensemble des salarié-e-s, à se mobiliser dès le jeudi 17 mars avec les jeunes dans la rue à 13h30 à République.

Le 17/03 une AG des étudiant-e-s se tient hall des amphis, Campus Centre de l'UPEC94 à partir de 11h45 avant la manif.

D'ores et déjà, au niveau national, comme au niveau local les organisations syndicales CGT FO-SOLIDAIRES-FSU et les organisations étudiantes et lycéennes UNEF et FIDL/UNL appellent à la grève les salarié-e-s du public et du privé le jeudi 31 mars 2016.

Dans la région parisienne, le 24 mars lors de la présentation officielle du projet de loi à l'occasion du conseil des ministres, une initiative syndicale marquera encore notre opposition au projet de loi.

Des assemblées générales ou diffusions communes marqueront notre détermination et notre unité d'action pour le retrait du projet de loi El Khomri II : **conférence de presse** le mercredi 16 mars à 11h Créteil, **diffusion UPEC 94** le 17 mars en fin de matinée, **diffusion** le 21 mars au **RER St Maur-Créteil**.
Créteil le 14 mars 2016.